

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ**

DOCUMENT AFFICHE DU 21/10/25 AU 05/11/25

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 08
Pour	: 08
Contre	: 0
Abstention	: 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à huit heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 30 septembre 2025, sous la présidence du M. Christian Gallo.

Etaient présents : René Isnard, Joël Christophe, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja, Nicolas Richier,

Était absent et excusé : Rémi Lieutier,

Etaient absents : Bernard Nal, Jean Noel Nal, Christian Garcin

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Demande de financement auprès de l'Etat ministère de l'agriculture –
Renouvellement et/ou pose de compteurs et sorties de bornes d'irrigation agricole

Le Président informe les syndics, que les services de l'ASA ont participé à une réunion d'information animée par la DRAAF PACA qui ouvre des perspectives de subventions sur différents types de travaux aux bénéfices de l'agriculture.

Il précise que parmi les projets, figurent celui du renouvellement de compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation agricole. Cette étude portera sur un montant de 95 840 € représentant environ 204 compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation.

Le Président propose de solliciter le concours de l'Etat pour obtenir un appui financier sur cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

➤ Plan de financement :

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
ETAT	60	57 504 €
ASA	40	38 336 €
TOTAL	100	95 840€ HT

Monsieur le Président demande aux syndics de se prononcer sur cette demande de financement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

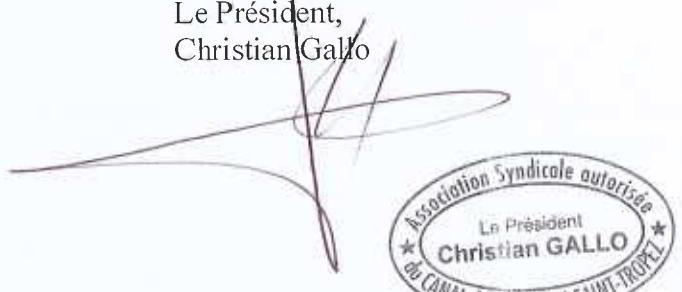
- Donnent un avis favorable à la demande de financement auprès de la DRAAF PACA pour l'acquisition de compteurs.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo




Association Syndicale autorisée
Le Président
Christian GALLO
du CANAL de VENTAVON SAINT-TROPEZ